

SANTE ET SECURITE  
AU TRAVAIL  
Édition 2021



greenyellow  
SHIFT TO PROFITABLE ENERGY!

 Golden Rules



Chez GreenYellow, nous sommes profondément engagés pour servir la transition énergétique et avoir un impact positif autour de nous. A travers nos activités, nous contribuons directement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce au groupe Casino, signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, nous adhérons aux standards les plus élevés dans la conduite de nos activités, et notamment au respect des droits de l'homme, des droits sociaux et de la protection de l'environnement. Nous sommes convaincus que notre engagement en matière d'environnement, de santé et de sécurité est ce qui permet à nos employés, nos chantiers, nos sous-traitants et nos clients de rester en sécurité chaque jour. **Ce n'est pas seulement notre promesse, c'est notre façon de faire des affaires.**

Chacun doit comprendre les règles de base de la prévention des incidents et les respecter au quotidien. Ces règles essentielles sont issues de l'expérience et des leçons apprises, ainsi que des enquêtes sur les accidents menées dans nos différents secteurs d'activité. Chez

GreenYellow, chaque personne, à tous les niveaux, a le pouvoir d'arrêter le travail lorsqu'elle observe un problème de sécurité ou voit quelque chose qui n'est pas conforme aux normes de sécurité, où qu'elle se trouve.

Ce principe, combiné à l'engagement de la direction et à notre système global de gestion de l'environnement et de la sécurité, pose les bases de notre objectif, qui est de "**fournir un lieu de travail sûr et sain, et de veiller à ce que chaque membre de l'équipe rentre chez toute sécurité à la fin de la journée.**"

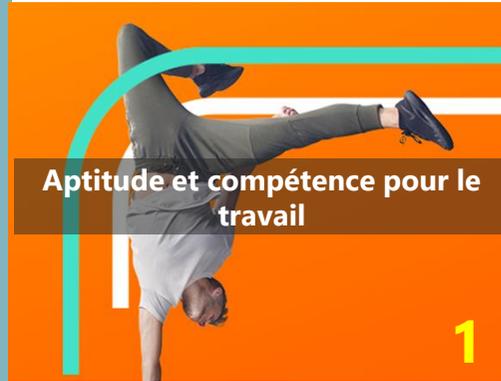
*Virginie Lanier, Directrice des Ressources Humaines*

# GreenYellow Golden Rules

Les règles d'or de la sécurité au travail sont destinées à être partagées par toutes les activités et opérations de GreenYellow.

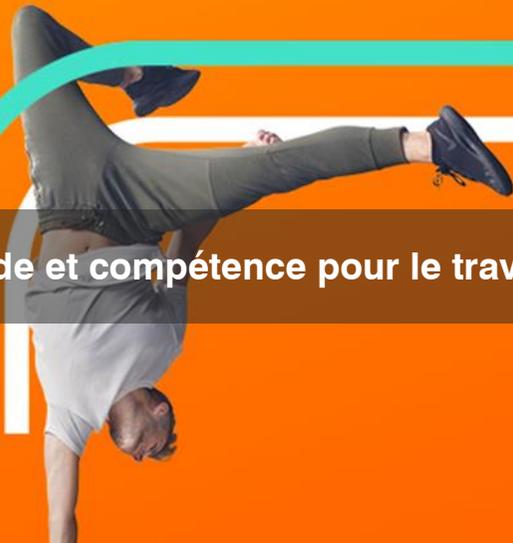
Elles doivent être parfaitement comprises et suivies avec assiduité par tous.

Les règles d'or s'appliquent à toute personne travaillant sur les sites de GreenYellow, des bureaux aux chantiers de construction, en tant qu'employé, consultant ou entrepreneur, partout dans le monde. Elles sont basées sur des processus systématiques d'identification, d'évaluation et de gestion des risques.





## Aptitude et compétence pour le travail



- J'ai reçu toutes les formations\* et instructions nécessaires, et je suis maintenant compétent(e) pour accomplir les tâches qui me sont confiées
- Je suis physiquement capable de remplir mes fonctions
- Je ne suis pas sous l'influence de drogues et/ou d'alcool.
- Je ne suis pas fatigué(e) (par exemple, stress thermique, déshydratation, effort physique,...)
- Je suis capable de me concentrer pleinement sur la tâche à accomplir et de ne pas me préoccuper d'autres éléments (par exemple, les médicaments, le stress, la santé mentale et physique, etc.)

\* Les formations typiques comprennent : la sécurité routière, les permis spécifiques, les premiers secours, les risques liés aux véhicules, le travail en hauteur, la sécurité électrique.



## Conduire en toute sécurité (quel que soit le véhicule)



- Je porte toujours ma ceinture de sécurité
- Je n'utilise pas de téléphone portable en conduisant
- Je ne conduis pas sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.
- Je m'assure que le véhicule est adapté à la tâche à accomplir.
- Je suis informé des conditions de conduite locales
- J'ai / mon conducteur a un permis valide pour le véhicule conduit
- Je connais et respecte le code de la route local, les règles de circulation sur le site et les limitations de vitesse.



## Sécurité en déplacement



- J'ai vérifié auprès de mon employeur qu'une évaluation des risques a été faite pour évaluer les risques médicaux et sécuritaires potentiels de ma destination, et que des directives de voyage claires sont disponibles
- Je suis correctement informé (risques, dangers et comportements culturels) sur ma destination finale
- Je m'assure que mes documents sont valides
- Je suis à jour dans les vaccins demandés
- Je vérifie si des informations actualisées sont disponibles sur les questions de sécurité et de sûreté à destination



## Equipement de Protection Individuel



- Je connais les règles concernant les EPI
- Les règles ont été clairement définies et partagées
- Je n'accède pas aux installations et je n'effectue pas de travaux sans porter les EPI appropriés à la tâche ou au projet.
- J'inspecte soigneusement mes EPI avant, pendant et après les tâches de travail
- Mon EPI est adapté et en bon état



## Corps, mécanique et outils



- Je n'effectue pas de travail si je n'ai pas les outils et l'environnement appropriés pour le travail
- J'inspecte les outils et l'équipement avant et après leur utilisation
- Je respecte le mode opératoire approprié pour utiliser les outils et l'équipement
- Je sais quand deux personnes ou machines peuvent être nécessaires pour effectuer un travail, en fonction du poids, de la taille ou du volume de la charge
- J'évalue et je place mon corps dans la position la plus sûre par rapport aux hauteurs, aux charges suspendues, aux équipements en mouvement et pendant la manutention des matériaux



## Permis de travail



- Je comprends que les permis de travail sont un outil de gestion essentiel et obligatoire à adopter pour les activités non routinières ou dangereuses
- Je m'assure toujours que les permis et les contrôles des risques sont en place et communiqués à toutes les parties concernées avant le début des travaux
- Je n'effectue pas de travaux spécifiques sans permis de travail valide
- Je réalise des travaux une fois que mon permis de travail a été examiné et autorisé par une personne responsable du site ou de l'installation



## Travail en Hauteur



## Travail sur des systèmes d'alimentation électrique



## Opérations de levage

- Je ne travaille pas en hauteur sans harnais de sécurité lorsqu'il n'y a pas d'équipement de protection collective
- Je suis formé(e) et compétent(e) pour effectuer l'activité, y compris l'utilisation des équipements de prévention et d'arrêt des chutes

La ou les personnes en charge des opérations de travail en hauteur sont compétentes pour effectuer les tâches nécessaires, notamment :

- La vérification de l'intégrité des toits des bâtiments et l'installation d'un dispositif de protection approprié
- L'inspection des échafaudages, des plates-formes de travail élevées (nacelles à ciseaux, nacelles à flèche, etc.) avant leur utilisation et la vérification qu'ils sont utilisés par du personnel agréé/licencié et compétent.

La ou les personnes effectuant les travaux d'électricité sont compétentes pour effectuer les tâches nécessaires, notamment :

- L'identification de toutes les sources d'énergie, y compris les sources électriques, mécaniques, potentielles (par exemple, gravité, cinétique, etc.)
- Vérifier que l'alimentation en électricité et autres sources d'énergies a été rendue inopérante avant tout travail
- Utiliser des dispositifs de verrouillage et d'étiquetage pour informer de l'isolement et empêcher les opérations non autorisées
- S'assurer qu'aucun travail ou mouvement d'équipement n'est autorisé sous ou à proximité d'une ligne électrique aérienne, sauf si des précautions ont été prises

- Je ne marche pas et ne me tiens pas sous une charge pendant le levage.

La ou les personnes en charge des opérations de levage sont compétentes pour effectuer les tâches nécessaires, notamment :

- Effectuer une évaluation spécifique des risques
- Inspecter l'équipement et les accessoires de levage pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement
- S'assurer que la charge est solidement élinguée et correctement emballée, ainsi que le contrôle de la charge en mouvement à tout moment.
- S'assurer de la présence d'un homme de berge pendant toute l'opération de levage
- Éviter les levages en aveugle non planifiés

# Principles clés

Chez GreenYellow, nous ne pouvons accepter qu'une blessure soit due à une cause prévisible ou à des actions dangereuses.

## Gestion du changement

Les changements peuvent porter sur de nombreuses dimensions (équipements, processus, personnel clé, procédures, matériaux ou substances utilisés, conditions d'exploitation ou méthodes de travail, etc.) et, le plus souvent, ils génèrent des risques supplémentaires.

Il est de notre devoir de rappeler à nos équipes qu'aucun changement technique ou organisationnel ne peut être effectué sans une autorisation formelle préalable basée sur :

- une évaluation actualisée des risques,
- Les mesures d'atténuation correspondantes sont identifiées et mises en œuvre,
- Les travailleurs doivent recevoir une formation appropriée si nécessaire,
- La mise à jour de la documentation pertinente.

### Situations de changement typiques :

Modifications des équipements et des systèmes ou dispositifs de sécurité des installations ;

Modifications des conditions d'exploitation prévues ou des paramètres de sécurité ;

Modifications des procédures ;

Modifications des matériaux ou des substances utilisés ;

Changements dans le personnel, en particulier dans les postes critiques pour la sécurité ;

Changements dans l'organisation.

## Autorité d'arrêt des travaux

Nous donnons à chaque employé la possibilité d'exercer son droit de refuser un travail dangereux ou de prendre les mesures appropriées pour arrêter le travail.

Tout employé ou sous-traitant de GreenYellow a le droit - et le devoir - d'arrêter le travail s'il :

- Pense qu'un risque pour la santé et la sécurité n'est pas contrôlé ou atténué de manière adéquate,
- N'est pas sûr de la manière de gérer le risque,
- ne possèdent pas les compétences nécessaires pour gérer le risque.

Les employés sont habilités à arrêter le travail conformément aux critères ci-dessus sans craindre d'être réprimandés par GreenYellow.

Il est de notre devoir de veiller à ce que toute activité soit menée de manière sûre, en assurant notre sécurité et celle de nos collègues !

Les règles de base énoncées dans ce livret sont basées sur le retour d'expérience et les leçons apprises. Englobant les situations les plus fréquemment rencontrées sur nos chantiers, dans nos transports et dans nos activités quotidiennes, ces règles nous rapprochent d'une gestion efficace et efficiente des risques spécifiques à nos métiers.

Nous demandons également à nos sous-traitants et partenaires d'adopter le même engagement et la même philosophie en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Le résultat est une performance exceptionnelle en matière de sécurité, même dans des environnements de travail dangereux et sur des sites de projets éloignés.

Le respect strict de ces règles est un élément essentiel de la prévention des accidents dans nos propres activités et celles des sous-traitants. La sécurité est l'affaire de tous, tous les jours. Pour y parvenir, il faut de l'éducation, de la discipline et le courage d'intervenir dès que l'on constate que quelque chose est mal fait ou qu'une situation se détériore. Le partage de ces principes et le respect de leurs normes strictes constituent pour nous le meilleur moyen de prévenir les accidents.

### **DES MESURES APPROPRIÉES SERONT PRISES EN RÉPONSE À TOUTE VIOLATION DES RÈGLES**

N'importe qui :

- Enfreignant de manière flagrante une règle de sécurité,
- Travaillant ou conduisant sous l'influence de l'alcool ou de drogues,
- Fumer en dehors des zones désignées,
- refusant d'obéir à un ordre en cas de danger imminent,
- sera immédiatement retiré du travail en cours et fera l'objet d'une action disciplinaire.

**En signant ce code, je reconnais avoir pris connaissance du document et m'engage à en respecter pleinement les termes et les engagements**

Entreprise

Prénom

Nom de famille

Rôle

Date

*Signature*